

Bruxelles, le 15 janvier 2021
(OR. en)

5162/21

Dossier interinstitutionnel:
2018/0251(NLE)

ATO 3
CADREFIN 8

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. Cion:	10128/18
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL établissant le programme d'assistance au déclassement de la centrale nucléaire d'Ignalina en Lituanie, et abrogeant le règlement (UE) n° 1369/2013 - Adoption

1. Le 13 juin 2018, la Commission a présenté au Conseil une proposition de règlement du Conseil établissant le programme d'assistance au déclassement de la centrale nucléaire d'Ignalina en Lituanie (programme Ignalina), et abrogeant le règlement (EU) n° 1369/2013 du Conseil.
2. Le groupe "Questions atomiques" a examiné la proposition et est parvenu à un accord provisoire à son niveau à la suite d'une consultation écrite informelle qui s'est achevée le 3 novembre 2020 et dans le cadre de laquelle aucune délégation n'a soulevé d'objections.
3. Lors de sa réunion extraordinaire du 17 au 21 juillet 2020, le Conseil européen a adopté des conclusions qui portent également sur les recettes du CFP 2021-2027¹, y compris sur le budget prévu pour ce programme.

¹ Doc. EUCO 10/20.

4. Le Parlement européen a été consulté en juillet 2018 et a rendu son avis le 17 janvier 2019.
5. Le 2 décembre 2020, le Comité des représentants permanents a confirmé son accord sur le texte dudit règlement du Conseil, tel qu'il figure dans le document ST 13389/20.
6. À la suite de l'accord horizontal sur le CFP, le texte a été aligné sur les nouvelles dispositions du CFP et a fait l'objet d'une mise au point par les juristes-linguistes, qui figure dans le document ST 12569/20.
7. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à:
 - approuver le projet de texte final du règlement du Conseil établissant le programme d'assistance au déclassement de la centrale nucléaire d'Ignalina en Lituanie (programme d'Ignalina), et abrogeant le règlement (UE) n° 1369/2013, qui figure dans le document ST 12569/20;
 - suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, le règlement du Conseil figurant dans le document ST 12569/20.